

# COEDRA Mén

---

## infos



Collectif d'Opposition à l'Enfouissement des Déchets Radio-Actifs et pour la Maîtrise de l'énergie

N° 29 Novembre 2017

### Spécial éolien

Alors que la loi de Transition Energétique a été votée en été 2015 sous le précédent gouvernement, la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) fixant les objectifs pour 2023 est toujours en retard.

Que ce soit pour la réduction de la consommation finale d'énergie, pour la production de chaleur et de froid ou pour l'électricité renouvelable,

nous sommes loin des objectifs fixés. Quant à la réduction de la part du nucléaire à 50 % du mix électrique en 2025, on attend toujours la programmation de fermeture d'une vingtaine de réacteurs !

Pourtant un plan climat a été lancé le 6 juillet 2017 pour accélérer la transition énergétique et climatique.

Nicolas Hulot, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, estime nécessaire les simplifications du cadre réglementaire pour aboutir à la satisfaction d'objectifs ambitieux.

Les énergies renouvelables ont vaincu deux obstacles : la faisabilité technique et les coûts. De nouvelles technologies voient le jour et les rendent toujours plus efficientes. Les énergies fossiles et fissiles augmentent en coût quand les renouvelables baissent de manière

significative; Le croisement des courbes s'est fait beaucoup plus rapidement que prévu. Mais reste un troisième obstacle qui n'est pas des moindres, c'est le domaine des contraintes de diverses natures et des résistances politiques. En Eolien par exemple, les opérations administratives aboutissent à un délai ahurissant de 7 à 8 années entre le début du

projet et la mise en production d'électricité. En plus des divers recours de procédure qui augmentent les délais, les contraintes militaires viennent encore compliquer le parcours. . Un décret en préparation voudrait qu'il n'y ait pas d'éolienne visible depuis un radar... Compte tenu du nombre de radars en France, cette exigence paraît totalement démesurée et de nature à remettre profondément en cause les objectifs de la PPE.

On voit bien que la Transition Energétique en France, ce n'est jamais gagné ! C'est un combat permanent qu'il faut mener à tous les niveaux. Le Président des « Hauts de France » Xavier Bertrand ne vient-il pas de clamer son raz le bol des éoliennes et réclamer à corps et à cri un EPR pour sa région ! Hervé Morin, ancien ministre de la Défense

Il est possible de consulter d'autres articles et télécharger les numéros de notre magazine à l'adresse suivante:  
<http://coedramen.weebly.com/>

et désormais Président de la Région Normandie lui emboîte le pas pour un EPR à Penly... A l'évidence il existe dans ce pays des forces contraires aux Energies Renouvelables.

Pourtant ne serait-il pas plus judicieux de mettre les 100 milliards prévus pour le grand carénage des réacteurs nucléaires vieillissants aux économies d'énergie et au développement des Renouvelables ?

La Transition Energétique devrait logiquement s'accompagner d'une suppression des subventions aux énergies fossiles et fissiles. Elle est une véritable chance pour passer d'un ancien monde, qui a épuisé l'essentiel des ressources en dégradant fortement l'environnement , à un nouveau monde soucieux de préserver les équilibres essentiels. La mobilisation des villes, des métropoles, celles des territoires ruraux à Energie Positive et plus globalement de tous les citoyens est un mouvement inéluctable en avance sur les décideurs, puissent les politiques s'en inspirer. Le temps presse, il n'y a pas de plan B, car il n'y a pas de planète bis...

Alors qu'est ce qu'on attend pour accélérer....

### Edito



## Le point sur l'éolien en Mayenne

Les 62 éoliennes vont fournir 12 % de la consommation électrique totale du notre département.

En Mayenne les éoliennes ont tourné 2125 heures à pleine puissance en 2014 (selon la DREAL et le réseau ENEDIS) sur 8760 heures (365 jours x 24 heures).

Si l'on multiplie la puissance installée mayennaise des 62 éoliennes (136,35 MW) par 2125 heures pleine puissance , on obtient 289 743 MWh de production annuelle pour une consommation électrique totale départementale voisine de 2 400 000 MWh soit 12% .

Des permis de construire ont été accordés pour la

construction de 23 éoliennes supplémentaires.

Ce qui monte le total à 85 éoliennes. Certains parcs attendent l'autorisation d'exploiter ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement), d'autres sont en procédure de recours.

Les 100 éoliennes prévues pour 2020 sur l'ensemble de la Mayenne devraient fournir au moins 20 % de la consommation électrique totale du département . Si les mesures d'économies d'énergie déployées sont efficaces pour baisser notre consommation et que parallèlement le productible des éoliennes « Nouvelle Génération » augmente, nous dépasserons la couverture de plus de 20% de nos besoins électriques.

### 62 Eoliennes raccordées fin 2017 en Mayenne

Communes	Développeur	Marque	Nbre	Puissance unitaire en MW	Puissance TOTALE en MW
La Haie Traversaine/Oisseau	VSB Energ. Nouv.	Vestas V 90	6	2,00	12,00
Crennes sur Fraubée	VSB Energ. Nouv.	Vestas V 90	5	2,00	10,00
Champeion, Montreuil, Poulay, Chantrigné	EnergieTEAM	Enercon E70	6	2,30	13,80
Lassay	EnergieTEAM	Enercon E70	3	2,30	6,90
St Cyr en Pail	Juwi	Enercon E82	5	2,00	10,00
Hambres	Éole Gener	Senvion MM 92	4	2,05	8,20
Trans	Neoen	Enercon E 82	3	2,00	6,00
Bais	EnergieTEAM	Enercon E 82	1	2,30	2,30
Champgenêtreux	EnergieTEAM	Enercon E 83	1	2,30	2,30
Le Ham	VSB Energ. Nouv.	Vestas V 90	3	2,00	6,00
Cossé Le Vivien	EnergieTEAM	Enercon E92	5	2,35	11,75
Trans/Courceté	Volkswind	Vestas V 117	3	3,45	10,35
Le Buret	EnergieTEAM	Enercon E 82	4	2,30	9,20
Hardanges Oasis	Elicio	Senvion MM 92	5	2,05	10,25
Hardanges Le Mont du Saule	WPD	Enercon E92	3	2,35	7,05
Saint Julien du Terroux	Sameole	Senvion MM 92	5	2,05	10,25
<b>TOTAL</b>			<b>62</b>		<b>136,35</b>
				Eoliennes	

### L'EOLIEN A TRAVERS LE MONDE

En puissance installée aujourd'hui : la France, avec 12 500 MW, n'est qu'en quatrième position européenne derrière le Royaume Uni : 15 000 MW, l'Espagne : 23 500 MW et l'Allemagne largement en tête avec plus de 50 000 MW installés et une production dépassant les 80 TWh, soit 15,5 % de sa consommation électrique.

En puissance installée pour 1 000 habitants: la France n'arrive qu'en 16ème position des pays de l'Union européenne, avec 175 kW loin derrière le Danemark en tête avec 918 kW, la Suède : 662 kW, l'Allemagne : 610 kW, l'Irlande : 585 kW, le Portugal : 610 kW, l'Espagne : 496 kW, l'Autriche : 303 kW, la Finlande : 280 kW, les Pays Bas : 246 kW, l'Estonie : 236 kW, le Royaume Uni : 230 kW, la Grèce : 220 kW, la Belgique : 201 kW, Chypre : 185 kW, la Lituanie : 176 kW.

L'Union Européenne affiche 155 000 MW de puissance éolienne qui produit 10,5 % de sa consommation électrique.

Dans le monde, c'est la Chine qui a la plus grande progression avec 180 000 MW installés. Elle installe une éolienne par heure quand le reste du monde en installe deux. Les USA approchent les 90 000 MW installés avec certains Etats où l'éolien atteint les 30 % de l'électricité. L'Inde atteint les 30 000 quand le Brésil et le Canada dépassent largement les 10 000 MW installés. L'éolien africain avec ses 4500MW ne fait que démarrer mais semble promis à un bel avenir... Certains petits pays sont aussi remarquables comme le Portugal avec 5500 MW raccordés, l'Uruguay pour qui l'éolien dépasse les 30 % du mix électrique ou le Costa Rica : ces deux derniers atteignent pratiquement les 100 % d'EnR dans leur mix électrique.

En 2016 l'Europe a installé 13 500 MW, l'Amérique du Nord : 9 400 MW, l'Asie : 28 000 MW, l'Amérique latine : 3 080 MW, l'Afrique : 420 MW.

## L'EOLIEN EN MER

La France a la particularité de n'avoir aucune éolienne offshore en production, alors qu'elle a le 2ème meilleur potentiel européen. La Grande Bretagne, 1er potentiel, a déjà 5 000 MW d'éolien en mer. Tous les autres pays européens sont déjà lancés en production éolienne offshore...

Eolien posé: La France a néanmoins délivré des autorisations environnementales et signé des concessions pour l'éolien posé en mer, pour les parcs de :

Fécamp	83 éoliennes	498 MW
Courseulles sur mer	75	450 MW
St Brieuc	62	496 MW
St Nazaire	80	480 MW
soit : 1 924 MW		

Les travaux devraient commencer en 2018.

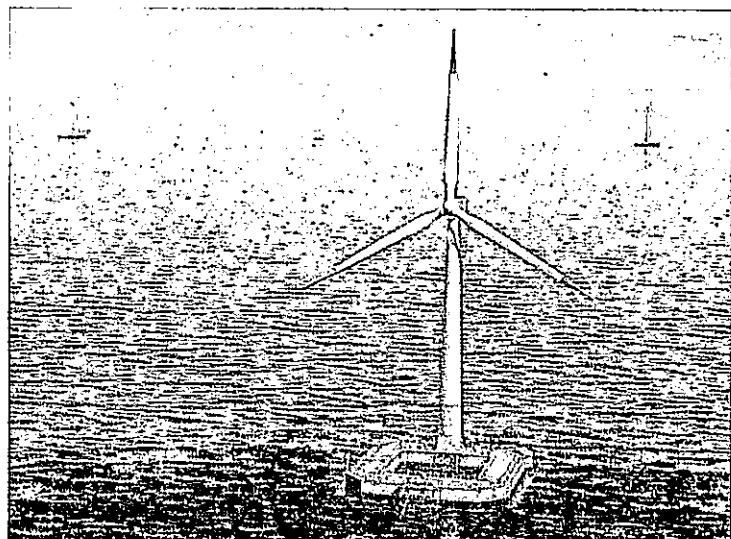
2 parcs de 62 éoliennes : 496 MW chacun au Tréport et à Noirmoutier sont en attente d'autorisation. On est encore loin de l'objectif de 6000MW qui avait été fixé pour 2020.

Eolien flottant: La France vient d'inaugurer, début octobre, le projet FLOATGEN démonstrateur d'éolienne flottante de 2 MW qui entrera en production au large du Croisic en janvier 2018. L'Ecosse a déjà un parc éolien flottant de 30 MW.

### OBJECTIFS ET APPLICATIONS DU PROJET FLOATGEN

Le projet Floatgen poursuit différents objectifs principaux, parmi lesquels :

- démontrer la faisabilité technique, économique et environnementale d'un système éolien flottant européen en eaux profondes
- démontrer l'immense potentiel de l'éolien en mer flottant à échelle commerciale pour produire de l'électricité d'origine renouvelable, notamment dans les eaux européennes.



## CONTRE VÉRITES

« On peut répéter un mensonge des dizaines de fois, cela n'en fait pas pour autant une vérité » Cette maxime pourrait s'appliquer aux opposants à l'éolien pour leurs arguments développés à Fontaine Daniel lors d'un débat sur l'éolien à la Fête de la Terre.

**Les éoliennes ne produiraient pas mais coûteraient une fortune aux citoyens !**

Faut-il rappeler que le kWh éolien est payé au kWh produit. Il est garanti à 8,2 centimes d'euros pendant 10 ans puis revu à la baisse en fonction de la productivité des parcs pendant les 5 années suivantes pour finir au prix de marché après 15 ans. Par comparaison le kWh EPR nucléaire d'Hinkley Point sera payé 12 centimes pendant 35 ans.

**Le démantèlement resterait à la charge du propriétaire du terrain !**

A l'issue du contrat d'achat de 15 ans, les éoliennes ne seront pas systématiquement démontées. Elles pourront continuer à produire et faire le cas échéant l'objet d'investissements permettant par exemple d'augmenter leur puissance unitaire (repowering). La majeure partie des composants est recyclable et garde une bonne valeur économique en cas de déconstruction.

Les éoliennes font, au titre des ICPE, l'objet d'une garantie financière de 50 000 Euros par unité dès le début de la production, y compris pour les parcs installés avant la loi Grenelle 2.

Au terme de l'exploitation du parc éolien, au titre des ICPE, la remise en état du site imposée se traduit par :

- un démantèlement des éoliennes (y compris le système de raccordement au réseau) ;
- une excavation des fondations et un remplacement par des terres sur une profondeur minimale d'1m (majorité des cas) pour notamment permettre des pratiques agricoles ;
- une remise en état par décaissement des aires

de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm et un remplacement par des terres (de caractéristiques comparables aux terres environnantes).

Ces dispositions sont les plus sévères appliquées en la matière aux différentes filières de production d'énergie.

**Les chutes de pales seraient fréquentes et pourraient endommager une ligne à Haute Tension !** Les cas de chute de pales sont extrêmement rares et n'ont jamais fait de victimes. Et si par malheur cela arrivait, il n'y aurait pas lieu d'évacuer les populations environnantes, ni de saturer les thyroïdes des habitants à la pastille d'iode !

**Les éoliennes seraient construites n'importe où au mépris des paysages !**

Une éolienne se voit, c'est inévitable. Pour autant l'impact sur le paysage est très subjectif. Certains les trouvent plus belles et harmonieuses que les pylônes électriques ou les relais et antennes, d'autres les trouvent laides.

Pour autant les projets éoliens sont très encadrés par la réglementation contractuelle et foncière. L'étude d'impact comporte un volet paysager important avec également les incidences sur la faune et la flore. L'intégration visuelle des éoliennes est évaluée en fonction de nombreux critères par des paysagistes.

En conclusion, malgré tout ce qui peut être dit, c'est l'éolien qui, parmi les énergies, bénéficie de l'image la plus positive.

75 % des français voient des avantages dans le choix de l'éolien à cause de son faible impact environnemental et de son caractère renouvelable. 14 % des français voient surtout des inconvénients mais force est de reconnaître qu'ils font plus de bruit que les éoliennes !

